

Tandis que nous voyons circuler, sans aucun obstacle, une multitude d'almanachs qui attaquent la religion, la morale, nos traditions nationales, le ministère de l'intérieur oppose toutes sortes de difficultés pour la vente des almanachs légitimistes. M. Grand, auteur de l'*Almanach Royaliste pour 1873*, a été forcé de retrancher la photographie de Henri V, parce que l'administration ne voulait autoriser que le simple titre de comte de Chambord; elle a également exigé la suppression des vignettes représentant des fleurs de lys et autres emblèmes royalistes. Cet almanach de 180 pages, très-complet et très-intéressant, ne se vend pas moins au prix de 0,50 c. à la librairie Lecoffre et chez tous les autres libraires. Les mêmes auteurs et éditeurs publient le *Petit Almanach des Honnêtes Gens*. Il n'existait à Paris aucun almanach à 10 cent. Cette lacune vient d'être comblée. Le *Petit Almanach des Honnêtes Gens pour 1873*, par un enfant du peuple, vient de paraître chez tous les libraires *vraiment honnêtes*. Son titre seul indique ce qu'il est. Ajoutons qu'il s'occupe surtout du plus honnête de tous les Français, du Roi, dont il nous donne, en outre, un beau et riant portrait. On connaît l'influence qu'a prise l'almanach dans nos campagnes. Nos amis, en propageant cet excellent opuscule, le seul de ce genre à bon marché et qui s'occupe de Henri V, rendront surtout service à leur pays.

Prix : 10 c., franco, 15 c. — 25 exemplaires, 4 fr. 90; franco 2 fr. 50. — 100 exemplaires, 6 fr. 70; franco, 8 fr. 10 c. — 500 exemplaires, 30 fr. — 1,000 exemplaires, 56 fr.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

Séance du 12 décembre 1872.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

M. Savoye, sur le chapitre 5, sollicite le rétablissement de l'intégrité des crédits demandés par le gouvernement pour l'inspection générale des établissements de bienfaisance.

M. de Kerjégu maintient la réduction.

M. le ministre de l'intérieur ne s'oppose pas en principe à ces réductions, mais il désire que l'Assemblée y apporte quelque tempérament.

La commission se rallie à ce parti et M. Savoye retire son amendement.

Adoption des chapitres 5 et 6.

M. le vicomte de Douhet propose, sur le service des lignes télégraphiques, une augmentation de 140,000 fr.

Cet amendement est rejeté.

Adoption des chapitres 7 à 17.

M. Varroy, sur le chapitre 18, demande une allocation de 15,000 fr. pour récréation de bourses à l'institution des sourds-muets de Nancy.

La commission se rallie à ce vœu et demande que cela soit pris sur l'ensemble des crédits.

M. le ministre ne croit pas la chose possible, de la façon dont le veut la commission.

Rejet de l'amendement Varroy et adoption du chapitre 8.

Sont adoptés sans débat les chapitres de 19 à 33, qui complètent la première partie

M. Pelletreau-Villeneuve rectifie cette assertion.

M. Dupont insiste. En effet, dit-il, l'Etat, pour payer une dette de 3,500,000 fr., est obligé d'emprunter à 6 0/0, alors que la société Algérienne devrait lui en fournir à 5.65 0/0.

M. des Rotours demande le renvoi du chapitre à la commission.

Ce renvoi n'est pas ordonné et les chapitres 13 à 14 sont adoptés. Ils complètent et le budget de l'Algérie.

La séance est levée à cinq heures quarante-cinq minutes.

Voici le compte-rendu sténographique de l'incident parlementaire auquel ont donné lieu les manœuvres dissolutionnistes :

M. Lambert de Sainte-Croix. Messieurs, j'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de vouloir bien mettre à son ordre du jour de samedi prochain, qui est, d'après le règlement, le jour consacré aux pétitions, les rapports qui sont prêts sur les pétitions relatives à la dissolution de l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien ! sur un grand nombre de bancs.)

L'Assemblée tout entière comprendra que la question est assez grave et qu'elle est assez urgente, après les manifestations qui se font à l'heure où je parle, pour qu'elle puisse donner à cette grande question, qui tient tous les intérêts du pays suspendus, une solution immédiate. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Elles comprendra aussi qu'il peut être temps que les attaques dont cette Assemblée est poursuivie au dehors cessent enfin d'affronter cette tribune. (Vives et nombreuses marques d'assentiment.)

M. Gambetta et plusieurs membres à gauche. Appuyé ! appuyé.

M. le président. M. Lambert Sainte-Croix demande que l'Assemblée consacre la séance de samedi prochain au rapport des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée. (Appuyé ! appuyé !)

M. Carion. Ce sont ceux qui repoussent ces pétitions par la question préalable... Ah ! vous applaudit, et avec grande raison, le chef de l'Etat nous parlant de la fatigue de ce pays et des besoins qu'il a de tranquillité et de paix. Et vous osez nous reprocher maintenant de vouloir arrêter cette agitation dès le début ! Vous nous le reprochez parce qu'elle est votre œuvre ! (Nouvelle approbation.)

Sachez-le bien, cette Assemblée a un devoir souverain, c'est de veiller sur la paix de ce pays. Elle n'y faillira pas. Cette majorité que vous niez, vous la verrez, et vos démarches, je dix mieux vos manœuvres trouveront ici leur éclatante condamnation ! (Très-bien ! très-bien ! — Vifs applaudissements à droite et au centre. — En descendant de la tribune, l'orateur est acclamé par un grand nombre de ses collègues.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. Gambetta, à la tribune. Messieurs, nous aussi, nous pensons, et depuis longtemps, que la discussion solennelle et nécessaire sur la dissolution de l'Assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler est une question des plus urgentes.

L'urgence, nous l'avons réclamée à plusieurs reprises ; elle nous a été constamment déniée, et ce n'est pas aujourd'hui que, plant sous le poids de l'opinion publique... (Vives réclamations et interruptions à droite et au centre droit. — Approbation et applaudissements à gauche.)

Plusieurs membres à droite. A l'ordre ! à l'ordre !

M. Anisson Duperron. L'opinion dont vous parlez, c'est l'opinion de la République française ; ce n'est pas l'opinion publique. (Bruit.) C'est l'opinion du journal la République française...

M. Gambetta. Je vous ai entendu, monsieur. Ce n'est pas aujourd'hui que le sentiment spontané de la France démontre... (Nouvelles interruptions et dénégations à droite et au centre droit.)

M. le marquis de Franclieu. La France ! vous n'avez pas le droit de parler en son nom.

M. Audren de Kerdréol. Personne n'a fait violence aux sentiments de la France comme vous.

M. Baragnon. Je demande la parole.

M. Gambetta... démontre qu'on n'a plus que le choix entre ces deux choses : ou discuter avant qu'elle ait manifesté unanimement son opinion... (Allons donc ! à droite), ou discuter pendant qu'elle la manifeste.

M. Baragnon. C'étaient bien les véritables et spontanés mandataires de la nation que ces députés dont vous ne vouliez pas, et dont l'apparition a suffi pour vous faire disparaître du pouvoir, et même pour vous envoyer à l'étranger ! (Bravo ! bravo ! — Nouveaux applaudissements à droite et au centre droit. — Murmures à gauche.)

Oui, c'est à l'étranger que vous êtes demeuré, pendant que, je ne dirai pas vos amis, mais les malheureux que vos doctrines avaient entraînés versait le sang français ! Et maintenant vous allez parmi ces mêmes hommes exciter ces mouvements que vous appelez spontanés, et qui ne sont que votre œuvre ! (Applaudissements à droite. — Violents murmures à l'extrême gauche.)

Eh bien ! vous avez succombé une première fois devant cette Assemblée, quand votre dictature a disparu sans sa seule apparition, il faut que vous succombiez encore dans l'œuvre que vous avez préparée pour ressaisir le pouvoir. Oui, il faut que, samedi, vous soyez vaincu dès le début de cette campagne nouvelle par laquelle vous prétendez jeter l'agitation dans le pays. (Vives approbations à droite. — Exclamations à gauche.)

Vous nous dites tous les jours, quand surgissent des questions qui peuvent nous diviser mais qui n'intéressent pas à un degré aussi élevé la défense sociale, et que nous abordons avec calme et de bonne foi (Rires ironiques à gauche), vous nous dites : « Prenez garde ! vous agitez le pays. » Si c'est à la fin d'un mois, vous dites : « Vous jetez le trouble dans les échéances ! » Si c'est à la fin d'une année, vous nous reprochez d'entraîner les affaires pour l'année suivante. Et c'est vous qui, après nous avoir fait ces reproches immérités, ne craignez pas de livrer le pays à la plus redoutable agitation et à la plus mortelle inquiétude ! Et vous nous reprochez de vouloir couper le mal dans sa racine ! (Réclamations à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ah ! vous applaudit, et avec grande raison, le chef de l'Etat nous parlant de la fatigue de ce pays et des besoins qu'il a de tranquillité et de paix. Et vous osez nous reprocher maintenant de vouloir arrêter cette agitation dès le début ! Vous nous le reprochez parce qu'elle est votre œuvre ! (Nouvelle approbation.)

Sachez-le bien, cette Assemblée a un devoir souverain, c'est de veiller sur la paix de ce pays. Elle n'y faillira pas. Cette majorité que vous niez, vous la verrez, et vos démarches, je dix mieux vos manœuvres trouveront ici leur éclatante condamnation ! (Très-bien ! très-bien ! — Vifs applaudissements à droite et au centre. — En descendant de la tribune, l'orateur est acclamé par un grand nombre de ses collègues.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

vœux applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Emile Bouchet, au milieu du bruit. Votre pacte avec l'empire tient donc toujours !

M. Baragnon. C'étaient bien les véritables et spontanés mandataires de la nation que ces députés dont vous ne vouliez pas, et dont l'apparition a suffi pour vous faire disparaître du pouvoir, et même pour vous envoyer à l'étranger ! (Bravo ! bravo ! — Nouveaux applaudissements à droite et au centre droit. — Murmures à gauche.)

Oui, c'est à l'étranger que vous êtes demeuré, pendant que, je ne dirai pas vos amis, mais les malheureux que vos doctrines avaient entraînés versait le sang français ! Et maintenant vous allez parmi ces mêmes hommes exciter ces mouvements que vous appelez spontanés, et qui ne sont que votre œuvre ! (Applaudissements à droite. — Violents murmures à l'extrême gauche.)

Eh bien ! vous avez succombé une première fois devant cette Assemblée, quand votre dictature a disparu sans sa seule apparition, il faut que vous succombiez encore dans l'œuvre que vous avez préparée pour ressaisir le pouvoir. Oui, il faut que, samedi, vous soyez vaincu dès le début de cette campagne nouvelle par laquelle vous prétendez jeter l'agitation dans le pays. (Vives approbations à droite. — Exclamations à gauche.)

Vous nous dites tous les jours, quand surgissent des questions qui peuvent nous diviser mais qui n'intéressent pas à un degré aussi élevé la défense sociale, et que nous abordons avec calme et de bonne foi (Rires ironiques à gauche), vous nous dites : « Prenez garde ! vous agitez le pays. » Si c'est à la fin d'un mois, vous dites : « Vous jetez le trouble dans les échéances ! » Si c'est à la fin d'une année, vous nous reprochez d'entraîner les affaires pour l'année suivante. Et c'est vous qui, après nous avoir fait ces reproches immérités, ne craignez pas de livrer le pays à la plus redoutable agitation et à la plus mortelle inquiétude ! Et vous nous reprochez de vouloir couper le mal dans sa racine ! (Réclamations à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ah ! vous applaudit, et avec grande raison, le chef de l'Etat nous parlant de la fatigue de ce pays et des besoins qu'il a de tranquillité et de paix. Et vous osez nous reprocher maintenant de vouloir arrêter cette agitation dès le début ! Vous nous le reprochez parce qu'elle est votre œuvre ! (Nouvelle approbation.)

Sachez-le bien, cette Assemblée a un devoir souverain, c'est de veiller sur la paix de ce pays. Elle n'y faillira pas. Cette majorité que vous niez, vous la verrez, et vos démarches, je dix mieux vos manœuvres trouveront ici leur éclatante condamnation ! (Très-bien ! très-bien ! — Vifs applaudissements à droite et au centre. — En descendant de la tribune, l'orateur est acclamé par un grand nombre de ses collègues.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

est arrivé ce qui arrive toujours en pareil cas, c'est que cette masse de monnaie, qui dans des conditions normales, s'ajoutant à ce qui pouvait rester dans la circulation, eût produit une surabondance de monnaies divisionnaires, a émigré et disparu devant la monnaie fiduciaire de la municipalité lilloise.

Pour prévenir ce résultat, j'ai insisté de toutes mes forces pour que cette municipalité hâtât le retrait de ces bons dont la circulation est d'ailleurs absolument illégale. Aujourd'hui je continue à envoyer des monnaies divisionnaires au trésorier général de Lille, mais en lui commandant de ne les mettre en circulation que dans la mesure où s'effectuera le retrait des bons de la ville ; sans cette précaution, j'arriverais à épuiser, pour la ville de Lille seule, les réserves, fort limitées actuellement, en monnaies divisionnaires, sans même atteindre le résultat désiré, puisque la monnaie métallique ne peut pas rester en circulation concurrentement avec les bons de la ville.

C'est un phénomène trop démontré par l'expérience pour qu'il soit nécessaire d'y insister ; il se produit surtout avec intensité quand il est favorisé par l'extrême proximité d'un pays où le cours forcé n'existe pas.

La première condition pour remédier à la pénurie des monnaies divisionnaires métalliques à Lille, c'est donc que la ville retire ses bons ; cela fait, je ne prétends pas que l'abondance des monnaies métalliques régnera à Lille, la frontière de Belgique est trop près pour qu'il en soit ainsi. Néanmoins les bons locaux retiendront une bonne partie de ces monnaies ; quand à ce qui pourrait encore manquer, le commerce et l'industrie sauront bien se le procurer sans beaucoup de difficultés ni de frais de l'autre côté de la frontière.

Eu résumé, le Trésor est prêt à faire tout ce qui dépendra de lui pour donner satisfaction aux convenances locales, mais il n'y réussira qu'autant que les intéressés du commerce et de l'industrie se montreront, de leur côté, disposés à faire quelques efforts.

Recevez, monsieur le président, etc.

(Signé) Léon SAY.

Toutes les Chambres de commerce viennent de recevoir une circulaire ministérielle les invitant à donner leur avis sur la révision du traité franco-belge, qui est en ce moment l'objet de négociations diplomatiques fort actives.

La nouvelle de l'acquiescement par la cour d'appel de MM. Meunier Sterlin, Lober, etc., est parfaitement confirmée.

Les nouvelles qui nous parviennent des différents points du département, nous présentent la situation de la culture comme très-compromise en beaucoup d'endroits.

Voici les paroles prononcées le 10 décembre, par M. Ferdinand Lavainne, sur la tombe de M. Pierre Baumann :

Messieurs,

Nous accomplissons aujourd'hui un triste et douloureux devoir en venant accompagner à sa dernière demeure notre collègue et ami Pierre Baumann, que nous avons tous aimé comme un frère, et que la mort vient de frapper impitoyablement.

Vous connaissez cette vie tout à la fois laborieuse et tranquille qui s'est toujours manifestée par l'amour de son art ; en considérant avec attention cette physionomie calme et sympathique, je ne savais ce que je devais admirer le plus, de son talent ou de son caractère. Mais en ce moment, rendons un éclatant hommage à l'homme privé dont la vie si bien remplie et si honorablement parcourue, pourra servir d'exemple et d'enseignement à ceux qui veulent entrer dans la carrière des arts.

La perte que nous venons de faire est sensible pour le corps des musiciens de notre ville, elle est de celles qui ne peuvent se réparer, car notre regretté collègue était le conseil et l'ami de tous ! ne connaissant ni l'antagonisme, ni l'envie, cherchant chaque jour à guider les jeunes artistes, en leur donnant de bons exemples et d'excellents avis.

Si nous apprécions hautement le caractère de l'homme qui suscite chez nous des

admiration et de respect, nous ne pouvons que regretter de ne pas le connaître personnellement.

Je prie Dieu de lui faire miséricorde.

(Signé) Léon SAY.

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle entendra samedi le rapport des pétitions relatives à la dissolution.)

Une grande et bruyante agitation se manifeste à la suite de cet incident. La séance se trouve suspendue de fait ; la plupart des membres se lèvent, et des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.)

M. le président. Je mets au voix la fixation à samedi du rapport des pétitions relatives à la dissolution.

église de Lille, pour honorer dignement la mémoire de l'artiste éminent que vient de perdre notre ville.

Le 15 novembre dernier, l'Assemblée générale des filateurs de coton, du groupe industriel de Lille, avait procédé à la nomination du président du comité chargé de la défense des intérêts de cette industrie et à l'élection des membres devant composer ce comité, ainsi qu'il suit :

MM. Henri Loyer, président ;
Th. Barrois ;
Ed. Cox ;
Alfred Delesalle ;
Julien Lefebvre ;
Jules Lefebvre ;
Jules Schoutteten ;
Alfred Thiriez ;
Auguste Wallaert.

Nous apprenons que, dans sa réunion du 2 décembre, le Comité cotonnier a complété son bureau par les nominations suivantes :

MM. Delesalle, vice-président ;
Schoutteten, secrétaire ;
Cox, trésorier.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« On nous apprend que M. le préfet du Nord est parti ce matin pour les environs de Condé, où, paraît-il, les rivières débordées menacent une grande étendue de pays. »

On lit dans le même journal :

« Nous apprenons avec une satisfaction que tout le monde partagera que les eaux de la Deule sont en baisse depuis hier soir. Quoique lent, ce mouvement de retraite est visible maintenant et, grâce à Dieu, les sages précautions prises hier par l'autorité auront été inutiles. »

Ce matin, par suite du retrait des eaux, la filature de M. Ph. Vrau, dont les fourneaux avaient été éteints, on se le rappelle, par l'invasion de la rivière, a repris sa marche accoutumée.

Quant aux eaux d'Emmerin, elles avaient été littéralement noyées par l'inondation.

Cette expression semble paradoxale, et pourtant elle est rigoureusement vraie : les tuyaux de conduite de cet établissement ont été un moment engorgés, mais, grâce à un travail intelligent, ce matin les filatures du quartier des Moulins ont pu reprendre leurs travaux que le manqué d'eau menaçait de suspendre. »

La victime de l'assassinat dont nous avons parlé hier, est un nommé Lefebvre, cultivateur, âgé de 60 ans et célibataire.

Ce vieillard habitait avec sa sœur une maison à Houplin.

Il y a quelques années, il avait marié une de ses nièces avec un nommé Carpentier, qui passe dans le pays comme une tête faible. Lefebvre avait fait à sa nièce une cession de quelques biens et il était venu vivre avec le nouveau ménage. Dans ces derniers temps, il paraît que Carpentier conçut, on ne sait trop à quel propos, de la jalousie contre l'oncle de sa femme, et les choses en vinrent bientôt au point que celui-ci dut quitter la maison et c'est alors qu'il alla demeurer avec sa sœur.

Mardi, dans la soirée, celle-ci, inquiète de ne le pas voir rentrer, s'en enquit auprès de sa nièce et les deux femmes partirent à sa recherche à l'endroit où elles savaient qu'il était allé travailler dans la journée. Bientôt, en effet, elles le trouvèrent dans un champ, la tête fracassée, à l'aide, sans doute, de la bêche qui se trouvait encore près de lui.

Pendant qu'on avertissait le parquet de Lille, la gendarmerie avait recueilli quelques indices précieux pour l'instruction, et, mercredi matin, Carpentier, fortement soupçonné de ce crime, était mis en arrestation.

Jusqu'ici, il n'a rien avoué. Malgré la

présence de la victime, il a refusé de reconnaître son crime.

Il est resté en prison jusqu'à ce jour.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.

On croit que l'assassinat a été commis par un individu qui se vengeait de la jalousie de Carpentier.